

But

Offrir une suite de parcours à nos étudiants de BTS SIO ayant opté pour la spécialité SISR (Solutions d'Infrastructures Systèmes et Réseaux).

Candidats externes titulaires d'un BAC + 2 dans la filière visée acceptés (BTS SIO, TP TSSR...)

L'alternance, quels avantages ?

- Une expérience professionnelle
- Un diplôme*
- Un salaire

*la formation est gratuite pour l'alternant



SCAN MOI



BACHELOR "ADMINISTRATEUR D'INFRASTRUCTURES SÉCURISÉES"

EN ALTERNANCE

Prérequis : Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 (Bac + 2)

CONTACTEZ-NOUS

85, avenue de Denain
59300 Valenciennes
03 27 21 58 58
valarep@valarep.fr
www.valarep.fr

RNCP 31113

Titre 01352

Niveau 6 - BAC + 3 / 4

Code NSF : 326

Le Métier

L'Administrateur d'Infrastructures Sécurisées administre les infrastructures informatiques dont il assure l'installation, le paramétrage et le maintien en condition de sécurité et de haute disponibilité.

Le titre

Le titre professionnel d'Administrateur d'Infrastructures Sécurisées se décompose en 3 blocs ou CCP (Certificat de Compétences Professionnelles).

- **CCP1** : Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure
- **CCP 2** : Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée

CCP 3 : Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité

Programme

- Systèmes Windows & Linux
- Solutions virtualisées
- Administration de Réseaux
- Technologies Cloud Computing
- Téléphonie IP
- Bases de données SQL & NoSQL
- Scripting
- Supervision
- Commutation / Routage (Cisco)
- Proxy, Firewall, IDS, IPS, VPN
- Cybersécurité / RGPD
- Gestion de projets
- Assistance utilisateurs & ITIL
- Anglais

L'alternance

650 H de formation (Hors examen)

Rythme : 3 jours tous les 15 jours

Prime exceptionnelle Employeurs

(jusqu'au 30 juin 2022)

- 5000 € pour les - 18 ans
- 8000 € pour les + 18 ans

Rémunération mensuelle brute d'un apprenti de - 26 ans lors de la 1ère année

- 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans
27 % SMIC	43 % SMIC	53 % SMIC
432,80 €* 432,80 €* 432,80 €*	689,34 €* 689,34 €* 689,34 €*	849,65 €* 849,65 €* 849,65 €*

Rémunération mensuelle brute d'un apprenti de + 26 ans à 29 ans

1603,12 €*
1603,12 €*
1603,12 €*

(100 % SMIC ou salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel).

(Les rémunérations sont fournies à titre indicatif et soumises à évolution selon les modifications du montant du SMIC et selon les accords de branches en vigueur.)